

LA TENSION MONTE ...

L'actualité est chargée et explosive, comme en témoignent les très nombreux mouvements de grève de ces dernières semaines dans les académies qui n'étaient pas en vacances. DHG catastrophiques, fermetures de classes et de postes, réformes des lycées et de la formation des enseignants, violences, salaires au plus bas ... la liste des motifs d'exaspération est longue. La coupe est pleine ! Nous ne pouvons accepter cette véritable politique de démolition de notre Éducation Nationale. L'heure est à la résistance.

Pour vous y aider, vous trouverez dans ce bulletin les différentes informations disponibles, qui peuvent être utiles à tous. Vous y trouverez également des brèves sur les actions entreprises dans les établissements du département, ainsi que le compte rendu de la dernière AG des sections d'établissements de Côte d'Or.

Au niveau national, *l'intersyndicale du Second Degré* réunissant les organisations suivantes : **SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, SN-FO-LC, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SNES-FSU et SNALC-CSEN**, réunie le 17 février (...) réaffirme son opposition entière à la réforme des lycées, à la réforme de la voie professionnelle (...), et à celle du statut régissant les établissements (EPL), à la politique budgétaire qui dégrade toujours plus les conditions de travail et d'étude et réduit l'offre de formation. (...) Elle dénonce les conditions scandaleuses de l'accueil et de la formation, annoncées pour la rentrée 2010, des professeurs stagiaires dans les établissements (...). **L'Intersyndicale demande avec insistance au Ministre le retrait de réformes, dictées en grande partie par la recherche frénétique d'économies budgétaires, conduisant à la suppression massive d'emplois (...) et appelle à une journée de grève nationale et de manifestations le vendredi 12 mars.**

A Dijon, **l'intersyndicale du second degré appelle à la grève le 12 mars, avec rassemblement devant le Rectorat à 15 heures.**

Nous vous appelons à organiser dans vos établissements des assemblées générales afin d'établir les revendications, à faire remonter au SNES 21 toutes les informations relatives aux actions engagées localement, à discuter de l'action nationale du 12 mars, et à y participer.

Le secrétariat départemental du SNES Côte d'Or
Isabelle Cheviet, Edith Danry, Joëlle Desforges, Isabelle Farizon



Spécial Côte d'Or n° 4 supplément n°3
au n° 69 de novembre 2009

Edito.....	P. 1
Echos des établissements de Côte d'Or — CTPD.....	P. 2
Réforme des lycées.....	P. 3
Compte rendu de l'AG des S1 du 20 janvier 2010.....	P. 4 & 5
Formation des maîtres Stagiaires : nouvelles modalités.....	P. 6
Refus des heures supplémentaires	P. 7
Appel intersyndical à la grève du 12 mars.....	P. 8



ÉCHOS

DES ÉTABLISSEMENTS DE CÔTE D'OR

Face à l'indigence des moyens prévus pour la rentrée 2010, les établissements se mobilisent. Voici quelques exemples, et vous trouverez davantage de détails sur le site du SNES 21 (dont les textes en pièces jointes la plupart du temps...).

COLLÈGE DE SAULIEU : après une grève suivie à 100% le 21 janvier les élus au CA ont voté contre la DHG. Une manifestation a eu lieu sur le marché le samedi 27 février rassemblant 150 personnes. Les manifestants, dont beaucoup de parents et d'enseignants, ont bloqué la nationale 6 et ont fait signer une pétition qui a été très bien accueillie auprès des automobilistes. Elle a aussi reçu le soutien de la population locale. Des demandes d'audience ont été envoyées aux élus et à l'Inspecteur d'Académie.
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article 3326>

COLLÈGE DE MIREBEAU SUR BÈZE : 12 élèves en plus, 2 classes en moins ! Les élus au CA ont voté contre la DHG, ils ont demandé la transformation des HSA en heures postes. <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article 3348>

COLLÈGE DE GENLIS : les élus au CA ont présenté une motion de refus de la DHG, et se sont abstenus sur la répartition ; ils ont demandé la transformation des HSA en heures postes.
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3364>

COLLÈGE DE PONTAILLER SUR SAÔNE : face à la suppression annoncée de deux divisions, les enseignants écrivent à l'Inspection Académique sous couvert du chef d'établissement.

COLLÈGE DE MONTBARD : mobilisation de parents d'élèves et de professeurs contre la suppression de la 4^{ème} Allemand LV2 (article dans le Bien Public).

LYCÉE JEAN MARC BOIVIN DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR : réponse très argumentée à la consultation sur les nouvelles modalités de l'enseignement des langues en lycée :
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3367>

LYCÉE JEAN MARC BOIVIN DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR : les élus au CA ont présenté une déclaration des enseignants réunis en heure d'information syndicale contre la mise en place de la réforme du lycée ; ils ont voté contre la DHG et le TRMD ; ils ont présenté une motion contre l'enseignement en groupes de compétences en Langues.
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3365>

Certes, 2010 marque la mise en place de la réforme des lycées, mais pour que les DHG de 2^{nde} restent quasi-identiques et que la réforme paraisse acceptable, elles ont été financées par de lourdes ponctions sur les DHG des collèges ! Or, ni l'évolution démographique ni les préconisations pédagogiques ne justifient les suppressions de classes en collège !

Pensez à nous informer des actions mises en place dans vos établissements :
snes21@dijon.snes.edu

Sur le site, vous trouverez le compte-rendu du CTPD du 26-01-10 qui a fixé les conditions de rentrée dans les collèges : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article 3351>

avec un "zoom" sur la manipulation des chiffres et des documents par l'IA qui a rendu confuse la présentation de la rentrée et a restreint ainsi les possibilités de contestation des représentants syndicaux :
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article 3352>

RÉFORME DES LYCÉES



TEXTE DU DIAPORAMA PROPOSÉ PAR LE SNES 21 CONTRE LA RÉFORME « CHATEL » DES LYCÉES

intégré dans un montage où les diapositives critiques répondent aux diapositives de présentation du Ministère, http://www.dijon.snes.edu/spip/IMG/pdf/SNES_critique_reforme.pdf
avec plan pour en faire le commentaire oral : http://www.dijon.snes.edu/spip/IMG/pdf/Commentaire_diapo_critique_SNES.pdf

Mieux orienter certes, mais...

- Les enseignements d'exploration (1,5h) remplacent les options de détermination (2 à 3h) : horaires diminués = contenus minimisés
- Avec la disparition de CO-psy : l'orientation sera confiée aux enseignants qui ne pourront, au mieux, qu'informer les élèves, pas les former
- La mise en place d'un tronc commun en 1ère (60% de l'horaire) facilitera surtout la hausse des effectifs de classe par le regroupement des élèves.

L'accompagnement personnalisé

- Un contenu fourre-tout : soutien, méthodologie, approfondissement, travaux interdisciplinaires, orientation : quelle organisation ? Quel suivi ?
- 2h prises sur les horaires disciplinaires : disparition de l'aide individualisée en maths et en français : davantage d'accompagnement = moins de dédoublements
- Risque de voir ces heures servir de variables d'ajustement aux services des profs, pas aux besoins des élèves !

L'autonomie des établissements

- Un tiers de l'horaire-élève est globalisé et sera réparti différemment dans les établissements : mise en concurrence !
- Répartition qui divisera les équipes pédagogiques : pilotage par le Conseil Pédagogique désigné et non élu, concurrence avec le C.A.
- Dotation sans garantie de pérennisation d'une année sur l'autre (plus de références à des horaires nationaux par disciplines)
- Choix faits avant d'avoir les élèves en classe !

Faux rééquilibrage des séries

- Des classes hétérogènes par le regroupement d'élèves de différentes séries en tronc commun
- La série S reste celle où il y a le plus d'heures de cours, le plus d'options, le plus de polyvalence : elle conforte sa prépondérance !
- La série ES est dénaturée : scission des enseignements de SES, 162h de cours en moins sur les 3 ans en économie
- La série L, spécialisée dès la 1ère, reste peu attractive pour préparer à différents débouchés.

Dégradation de la voie technologique

- Options lourdes des séries technologiques réduites à 1h30, regroupées autour de trois champs qui les fusionnent et les globalisent : moins de lisibilité et d'efficacité par rapport aux futurs débouchés.
- Enseignement général calqué sur celui des Lycées gé-

néraux (mêmes horaires, mêmes contenus)

- Mise en place d'un tronc commun dans le cycle terminal avec une hétérogénéité accrue des groupes d'élèves.

Stages et tutorat : le flou absolu !

- Les stages de remise à niveau sont un leurre ! Comment, en 2 semaines, remédier à des difficultés d'apprentissage, quand l'année n'aura pas suffi ?
- Les stages passerelles permettront peut-être de réorienter les élèves de ES et S en L, pas l'inverse ! (trop d'enseignements spécialisés à rattraper)
- La mission du tuteur n'est pas définie et risque d'empiéter sur celle du CPE
- Appel aux profs volontaires : quelles conditions réelles de mise en œuvre de ces dispositifs ?

Langues vivantes malmenées

- Regroupement de la LV1 et LV2 sur un horaire global à répartir ; incitation aux groupes de compétence (= de niveau ?)
- Hausse des effectifs de classe par suppression des dédoublements prévus dans les horaires légaux
- Enseignement prévu en langue étrangère, mais pas forcément par des profs de langues
- Spécialisation linguistique privilégiée en L, mais pas dans les autres séries (communication)
- Fin des sections européennes ?

Le tour de passe-passe !

Apparemment rien ne change ; en réalité : les changements sont majeurs !

- diminution des heures disciplinaires en groupe (avec le rajout de l'accompagnement personnalisé)
- répartition des horaires différente selon les lycées sur le territoire national - perte de la garantie de pérennisation par des horaires nationaux — mise en concurrence des lycées, des disciplines, des profs.

Conclusion:une réforme trompeuse

- Son but : des économies budgétaires (moins de postes, moins d'heures, plus d'élèves par classe, plus de classes par prof)
- Son but : dégrader l'enseignement public par un sacrifice des contenus spécifiques
- Son but : dénaturer le métier des enseignants (par la polyvalence des missions, la soumission au Conseil Pédagogique, la casse des statuts...).

Une logique que l'on retrouve de la maternelle à l'Université !

(réformes du 1er degré, réforme de la formation des maîtres, réforme LRU)

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES S1 DE CÔTE D'OR

20/01/10

Établissements représentés

Collège d'Arnay le Duc
Collège de Brazey en Plaine
Collège de Chevigny Saint Sauveur
Collège Le Parc - Dijon
Collège de Longvic - Dijon
Collège de Mirebeau
Collège de Montbard
Lycée de Brochon
Lycée du Castel - Dijon
Lycée de Chevigny Saint Sauveur
Lycée Clos Maire - Beaune
S1 des retraités

Problèmes de fonctionnement des établissements

Plusieurs participants se plaignent encore de l'autoritarisme de leur Direction qui exerce sur les personnels des pressions inacceptables, voire des brimades, surtout dans les petits établissements. Toutefois, à Brazey, il y a eu une amélioration grâce à une démarche collective : les élus au CA ont fait remonter les doléances des enseignants ; cela a provoqué une explication avec la Direction et depuis, le climat est apaisé : la communication passe mieux, des actions auxquelles tenaient les enseignants ont pu refonctionner (cellule de suivi). La Direction a toutefois abandonné l'autoritarisme pour le paternalisme (système de sanctions/récompenses, félicitations publiques...) assez infantilisant. A Longvic, le changement de Direction a été salutaire, mais le traumatisme persiste parmi les personnels. Il faut retrouver une confiance mutuelle et relancer une dynamique.

Les collègues constatent beaucoup de dysfonctionnements liés à l'implantation des postes : à Montbard, à Mirebeau, de nombreux postes sont partagés, y compris pour des collègues titulaires de leur poste. Les distances ne sont pas prises en compte par les services du Rectorat qui conçoivent des solutions technocratiques fonctionnant sur le papier, mais invivables dans la réalité ! Par exemple, une TZR dont le service est partagé entre Montbard, Semur et Avallon ! En Puisaye, trois collègues ont

fusionné et les profs circulent de l'un à l'autre : cela risque de se produire aussi en Côte d'Or.

Les problèmes de remplacement deviennent aigus, et n'ont parfois pas de solutions :

- à Montbard, au Parc, des cours n'ont pas été assurés pendant un mois ou plus ! Puis, après divers « bricolages » (remplacements effectués par des personnels non qualifiés), on finit par changer des TZR de département (quand on en trouve un de disponible) : exemple, une TZR d'Auxerre fait un remplacement à Montbard !

- à Longvic, il y a beaucoup de vacataires, et on incite les enseignants à pratiquer les remplacements « De Robien » (= à l'interne).

Inquiétudes sur les conditions de rentrée

Des collèges (dont Mirebeau par exemple) craignent de perdre des classes : pour la rentrée en Côte d'Or, l'Inspection Académique prévoit 152 élèves en plus et 26 divisions en moins !

Des hausses d'effectifs par classe en seront la conséquence (29 élèves en 3^{ème} à Brazey l'an prochain, des classes à 27 dans 3 niveaux sur 4 dans un collège classé ZEP à Montbard).

Les heures supplémentaires sont souvent imposées sous pression aux profs, au-delà de l'heure réglementaire : au Rectorat, il est dit clairement que les DHG sont calculées sur un service moyen de 21h. C'est souvent ce qui est proposé aux collègues (à Arnay le Duc ou Brazey par exemple), avec le chantage qu'on ne va pas faire venir un prof de l'extérieur pour compléter 3h de service ! Il faut cependant refuser les heures sup qui constituent un enjeu majeur dans le contexte des suppressions massives de postes d'enseignants, et revendiquer plutôt des hausses de salaire.

La vie syndicale

Le S2 fait part d'une baisse significative d'adhérents (50 en moins à cette date en Côte d'Or) et donc de cotisations syndicales, ce qui pèse lourd dans le budget du syndicat qui n'est constitué que des seules cotisations (ainsi, la CA académique a dû décider une baisse des remboursements de déplacements par exemple). Il faut donc être vigilant dans les S1 pour le suivi de la syndicalisation et solliciter les collègues pour qu'ils renouvellent leur adhésion, en faisant va-

(Suite page 5)

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES S1 DE CÔTE D'OR

20/01/10

(Suite de la page 4)

loir que dans le contexte actuel, être syndiqué est encore le meilleur moyen de défense des intérêts individuels et collectifs.

Des collègues témoignent aussi d'une baisse de la motivation syndicale, paradoxalement en lycée, où les coups portés aux métiers par la réforme du lycée, ont pour l'instant plutôt pour effet d'assommer les collègues que de les faire réagir... **Le nombre des syndiqués diminue** : les profs qui partent en retraite ne sont pas souvent remplacés par de jeunes adhérents...

Dans les collèges, le syndicalisme doit s'opposer à l'individualisme, voire à l'emprise de certains enseignants qui régentent leurs collègues. Les actions syndicales sont difficiles à mettre en place : les collègues ne se sentent que peu concernés par la réforme du lycée par exemple ; mais ils ont recours au syndicat lorsque leur situation est en jeu. Il faut donc tenir bon et garder des réflexes syndicaux indispensables pour s'opposer au pouvoir des Chefs d'Établissement et du Conseil Pédagogique, renforcé par les nouveaux décrets sur les EPLE, qui concernent aussi les collègues.

Réforme du lycée

Ses principes fondamentaux sont exposés à l'aide d'un diaporama SNES qui critique le diaporama ministériel utilisé dans les établissements pour la promotion de la réforme. Il est en ligne sur le site. Il peut être utilisé pour animer une heure d'info syndicale ou une réunion à l'adresse des parents. (Voir page 3).

Dans les lycées où ont eu lieu les premières réunions de présentation de la réforme, **les collègues témoignent de l'émotion et de la désapprobation suscitées** chez les enseignants par la diminution des heures par disciplines, donc avec des suppressions de postes en vue, la précipitation de la mise en place (il faut choisir des enseignements sans en connaître les contenus ni les modalités), le pouvoir accru du Conseil Pédagogique au détriment du CA, la polyvalence des tâches et des missions qui leur seront demandées. Bon nombre des dispositifs proposés pour le lycée s'inspirent de ce qui est fait au collège (l'accompagnement par exemple), alors qu'ils ont montré leurs limites pour ce qui est de l'efficacité. **L'information aux élèves de 3^{ème} n'est toujours pas faite à cette date.**

Formation des enseignants

Les postes de stagiaires jusque là non comptabilisés dans les emplois le seront à partir de la rentrée : c'est ainsi que le Rectorat masque en partie les sup-

pressions de postes... Cet afflux de stagiaires va sans doute bloquer en grande partie le mouvement, car il leur faudra des postes sur 18 h et si possible proches des centres universitaires.

L'organisation de leur formation reste problématique et floue : il serait question de les mettre face à des classes dès la rentrée, accompagnés d'un tuteur qui lui-même ne prendrait pas ses classes tout de suite (et serait donc remplacé d'emblée : par qui ?) ; puis de les envoyer en formation pour quelques semaines, pendant lesquelles les étudiants de master 2 les remplaceraient, puisqu'ils sont désormais incités à faire des stages pré-professionnalisants pendant l'année de leur concours (stages 108 h). Les stagiaires reviendraient ensuite reprendre leurs classes pour la fin de l'année scolaire. Ce dispositif aberrant augure mal d'une entrée dans le métier dans de bonnes conditions, et risque d'en décourager plus d'un ! Les élèves sont déconsidérés dans ce dispositif : qu'ils voient défiler trois « adultes » (ou plus) différents pendant l'année, dont certains ne seront pas professeurs, ne semble poser aucun problème à l'administration ! Ils servent de cobayes, avec toutes les dérives que cela peut entraîner... **On ne sait rien sur qui organiserait la formation** de ces stagiaires, car elle serait soumise à un appel d'offres !

Attention donc, les conditions d'encadrement d'un stagiaire (un « vrai » fonctionnaire stagiaire, reçu au concours) seront à la rentrée prochaine totalement bouleversées par rapport à ce qui se pratiquait jusque là. Il faudra bien se renseigner sur l'organisation de la « formation » et les modalités de travail commun auparavant ! Le « tuteur » volontaire risque d'être obligé d'abandonner ses propres classes pendant plusieurs semaines !

Nous rappelons notre totale opposition à la véritable destruction de la formation des enseignants que constitue cette « réforme » et nous vous renvoyons à la circulaire académique S1 (n°2 – supplément n°3 au SNES-DIJON n°69 de novembre 2009), page 3, où « pour protester contre cette réforme, nous appelons les élus enseignants dans les conseils d'administration à refuser la mise en place des stages « 108 h » dans les établissements ». Il est proposé de présenter au vote du CA une motion qui refuse d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention pour le recrutement d'un étudiant stagiaire « 108 h ». Nous vous proposons également dans ce bulletin (voir p. 6) un modèle de motion contre l'affectation à temps plein des stagiaires 2010 dans les établissements.

Le secrétariat départemental de Côte d'Or :
snes21@dijon.snes.edu



NON À LA SCANDALEUSE « RÉFORME » DE LA FORMATION DES MAÎTRES !

Enseignants et CPE : nos métiers s'apprennent ! Dans le cadre de la « réforme de la formation des maîtres », le ministère a décidé de bouleverser les conditions de mise en stage pour les PLC2 dès septembre 2010, dans le seul but de réaliser des économies et sans se soucier de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves : la circulaire d'application est parue le 25 Février 2010.

Les lauréats de concours affectés dans l'académie le seront sur 15h ou 18h pour les enseignants (au lieu de 6 à 8 h actuellement, et de 4 à 6 h il y a quelques années), donc à temps complet, alors que les textes prévoient un stage de 12 h. Ils auront en charge 1 ou 2 niveaux d'enseignement mais dans certains cas (petits collèges, horaires disciplinaires faibles...), ils pourraient avoir tous les niveaux de l'établissement ! Les différentes périodes de stage et de formation seront annualisées ; la formation doit occuper au total un tiers des obligations de service annuel des stagiaires, pratique accompagnée incluse.

Les lauréats des concours 2010 seront donc mis directement sur le terrain à temps plein dès la sortie de la fac, sans formation réelle et sans recul. Les formateurs seraient sollicités entre le 15 et le 30 août pour les préparer un tant soit peu à aborder la rentrée des classes !

On leur proposera un « temps de compagnonnage » (jusqu'à la Toussaint) où ils gèreront leurs classes avec un suivi rapproché d'un tuteur, suivi encore indéfini : comment le tuteur aura-t-il le temps d'intervenir sur les classes de son stagiaire ? En étant déchargé les premières semaines de la rentrée et en étant lui-même remplacé ? Ou en plus de son service ? Les conditions de rétribution du tuteur ne sont pas clairement fixées par la circulaire, qui ne fait allusion à une rémunération qu'après la période initiale, pour des interventions effectuées en dehors des heures de service du tuteur : « le tuteur assistera le stagiaire au sein et hors de la classe. Le tuteur qui accompagnera le stagiaire hors de son temps de service sera rétribué en conséquence ».

Puis, les stagiaires seront retirés de leurs classes en cours d'année pour effectuer leurs heures de formation théorique : quand ? Sous quelles formes ? Où ? Avec quels organismes de formation ? Les IUFM ne sont même pas mentionnés dans la circulaire nationale ! Pendant ces quelques semaines de formation, les stagiaires seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés. Par qui ?

Avec la conception de ce dispositif, les élèves du tuteur et du stagiaire verront donc se succéder 2 ou 3 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré la pénurie de plus en plus criante. Il est envisagé que ce soit des étudiants préparant le concours (étudiants en Master 2) qui effectuent leur remplacement sur des vacances « 108h ». Les conditions d'entrée dans le métier et la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouveront fortement dégradées ! Il y aura des postes bloqués dans les établissements pour accueillir à temps plein ces lauréats de concours, et au niveau national, la manœuvre permet

de supprimer 5 200 postes d'enseignants (sur les 16 000 au total).

Nous réaffirmons que les enseignants exercent des métiers qualifiés, à hautes responsabilités, qui nécessitent d'être appris progressivement, en alternant régulièrement théorie et pratique. Le dispositif prévu est une véritable catastrophe, tant pour nos futurs jeunes collègues que pour les élèves, qui ne doivent pas être réduits au rôle de « cobayes » de la réforme !

Nous sommes donc opposés au recours à des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés et précaires : les remplacements doivent être effectués par des personnels formés et titulaires en nombre suffisant (TZR). Nous dénonçons de la même manière l'affectation des lauréats de concours sur des postes à temps plein, d'autant qu'ils n'auront bénéficié préalablement d'aucune formation véritable.

Nous demandons que le Ministère renonce à cette réforme, véritable régression en matière de formation professionnelle des enseignants. La formation des maîtres doit certes être repensée, mais dans le sens d'une amélioration, et cela dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

C'est pourquoi, nous vous proposons de faire voter la motion suivante dans les prochains CA de l'année :

Dans le cadre de la « réforme de la formation des maîtres », le Ministère, dans le but de réaliser des économies et sans nullement se soucier de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves, a décidé de bouleverser les conditions de « stage » pour les lauréats de concours dès la prochaine rentrée. Les lauréats de concours seront affectés sur un temps complet de 15h ou 18h (au lieu de 6 à 8h actuellement, et de 4 à 6h il y a quelques années) !! Ils seront donc mis directement sur le terrain à temps plein en sortant de l'université, sans formation réelle et sans recul. Ils auront quelques semaines de formation pendant lesquelles ils seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés, certainement par des étudiants sans formation ! Leurs élèves verront se succéder 2 ou 3 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré la pénurie de plus en plus criante. Les postes qui leur seront réservés seront bloqués au mouvement. Les conditions d'entrée dans le métier et la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouveront fortement dégradées !

Le CA s'oppose donc à cette réforme de la formation des maîtres et refuse la nomination de tels stagiaires dans l'établissement.

Dans tous les cas, les enseignants susceptibles d'être recrutés comme tuteurs doivent être très vigilants sur leurs conditions de travail et de rémunération. Nul n'est contraint d'accepter cette fonction !



REFUS DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2010-2011

12 000 suppressions de postes en 2008.

13 500 en 2009... 220 postes en moins dans notre Académie...

En 2010, la suppression des emplois de stagiaires, jusque là « en bonus » dans les dotations, correspondra à la perte de 5 200 emplois d'enseignants sur le terrain, dans le cadre des 16 000 suppressions annoncées pour l'EN.

Le Ministère compte faire assumer aux enseignants eux-mêmes une partie de ces suppressions de postes, en augmentant encore sensiblement le volume d'HSA dans les DHG (Dotation Horaire Globale) pour 2010-2011.

Dans ce contexte :

les enseignants soussignés refuseront toute heure supplémentaire année au-delà de celle qui peut leur être imposée, car :

- Ils refusent de «travailler plus pour prétendument gagner plus» : rémunération au rabais des heures supplémentaires (moins payées que les heures postes, et non prises en compte pour la retraite), en lieu et place de légitimes augmentations de salaires,
- Ils refusent de pallier les suppressions de postes dans l'éducation par ce moyen,
- Ils refusent de cautionner une dotation horaire insuffisante pour répondre aux besoins d'enseignement et aux dispositifs pédagogiques en place dans leur établissement,
- Ils refusent de participer à l'exploitation des stagiaires comme «moyens d'enseignement» à temps plein.

Par ce refus, les enseignants soussignés souhaitent :

- Empêcher les services partagés des collègues en poste, améliorer les conditions d'emploi et de travail des TZR.
- Faire apparaître les véritables besoins en heures-postes, dans chaque discipline, et appuyer les demandes de création de postes nécessaires.
- Manifester leur volonté de ne pas alourdir leur charge de travail, déjà évaluée à 39 h hebdomadaires en moyenne par enseignant, par le Ministère lui-même.

Nom et prénom	Discipline	Signature
Pétition à signer et à remettre à votre chef d'établissement (merci d'en transmettre un double au SNES Côte d'Or) .		

Arrêt OMONT

La grève a lieu le **vendredi 12 mars**. Les collègues n'ont pas à craindre de retenue sur salaire supérieure à une journée. En effet, l'arrêt Omont selon lequel on pourrait aussi comptabiliser le week-end comme jours de grève ne pourrait s'appliquer que si la grève se poursuivait le lundi suivant.



ACADEMIE DE DIJON

Les sections académiques et départementales SNES, SNEP, SNUEP, SNFOLC, SNALC, URASEN-CGT, CNT reprennent à leur compte l'appel lancé nationalement à la GREVE LE VENDREDI 12 MARS.

Face aux dégradations insupportables des conditions de travail aggravées par la multiplication des actes de violence dans les établissements dues : aux suppressions massives de postes, à l'augmentation des HSA, au développement de la précarité, à l'abandon des missions de remplacement, à la montée des effectifs, à la multiplication des tâches, à la baisse de l'offre de formation, à l'insuffisance des DGH pour la rentrée prochaine, **nos organisations appellent les personnels à se mobiliser par la grève et la manifestation le 12 mars afin d'obtenir :**

- le rétablissement des postes, des heures de cours supprimées à la rentrée 2010,
- le retrait des réformes du lycée et de la gouvernance des EPLE (renforcement des pouvoirs du chef d'établissement notamment au travers du conseil pédagogique instaurant un système clientéliste et arbitraire) que les collègues rejettent massivement,
- l'abandon des conditions scandaleuses d'accueil et de formation des professeurs stagiaires à la rentrée 2010 qui désorganisent les services, menacent de bloquer le mouvement des mutations, placent les stagiaires dans une situation professionnelle intenable et inadmissible tout en perturbant la scolarité de nombreux élèves,
- la création de postes de surveillants, de CPE, de personnels sociaux (Assistants sociaux, infirmières, médecins) CO-PSY et administratifs,
- le retrait de la réforme des Bac Pro en 3 ans dont nous rejetons les conditions de mise en place,
- le rétablissement de la formation préparant au BEP en tant qu'examen,
- le maintien des SEGPA,
- l'abandon de l'accumulation des tâches supplémentaires notamment en Collège (livret de compétences, Option Histoire des Arts, ASSR, B2I, niveau A2 en langues vivantes, accompagnement éducatif) au détriment des cours dispensés par discipline,
- L'arrêt de la précarisation des TZR,
- Le réemploi des contractuels et vacataires,
- L'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice.

L'intersyndicale appelle les personnels à :

- se réunir en Assemblées générales,
- s'adresser au ministre pour lui demander de retirer ses réformes,
- élaborer la liste des besoins en heures, en doublages, en classes, en groupes nécessaires, face à la pénurie inscrite dans les DGH, à la transmettre aux organisations syndicales,
- se tourner vers les Inspections académiques et le Rectorat pour faire valoir l'ensemble de leurs revendications,

☛ Participer au rassemblement académique qui se tiendra au rectorat à 15 heures le 12 mars à Dijon.